

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2010

Date de convocation : 16 février 2010

L'an deux mille dix, le vingt trois février à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Madame Marie-Pierre REYNAUD a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Christian Roux, Nicole Bouet, Denis Galland, Pierre Laurent adjoints – Lucien Gollé, Jean-Claude Gras, Dominique Jouve, Sarah Lambert, Lucien Maury, Patrice Mondon, Marie-Pierre Reynaud, Béatrice Rochaix, Régine Thévin, conseillers municipaux.

1) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VINGT SIX JANVIER.

Le procès verbal de la séance du vingt six janvier deux mille dix est validé à l'unanimité après lecture.

2) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVE.

Au cours de la réunion d'information qui précédait le conseil municipal, Mr DEBAYLE et Mlle GOUR de la CCVE ont apporté plus d'éléments sur la modification des statuts de la CCVE (actions de développement économique, actions sociales).

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur leur accord ou non à valider ces modifications des statuts.

Après délibération, ces modifications sont acceptées à 9 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

Une réunion sera programmée rapidement pour établir une liste de projets de zone d'activité économique sur la commune à transmettre à la CCVE.

3) VENTE DU CAPTAGE DES BARROUX

Le Maire rappelle aux élus le projet de vendre ce captage avec des conditions particulières. Une réunion de la Commission Eau et Assainissement a eu lieu pour en débattre. Compte tenu que l'eau est inutilisable pour les besoins de la commune, elle ne peut servir que pour l'arrosage et éventuellement pour les toilettes du camping.

Parallèlement, on ne trouve pas l'eau en grande quantité, et le matériel en place est devenu obsolète.

D'autre part, Christian ROUX informe les élus qu'il a rencontré les nouveaux propriétaires du Camping et qu'ils ne sont pas opposés à cet achat, et ont proposé via la SAFER la somme de 2500 euros.

Le Maire demande aux élus de voter pour la vente du terrain d'une surface de 3 a et 30 ca incluant le captage des Barroux

Après délibération, les élus décident à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention de vendre le captage des Barroux et charge le maire de la vente.

4) PROJET D'AMENAGEMENT DU VILLAGE

Dominique JOUVE présente les derniers éléments du projet : il rappelle le souhait des élus de réaménager l'entrée nord du village pour sécuriser l'accès à l'école, agrandir la cour tout en effectuant un aménagement esthétique.

Par ailleurs, la révision du PLU a rendu constructibles certains terrains quartier Saint Jean. Il faut dorénavant prévoir l'extension et le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement communaux, qui eux-mêmes doivent subir une réfection.

La commune avait donc besoin de coordonner tous ces projets, selon les possibilités du budget communal. Elle a fait appel au CAUE pour préparer une étude globale et le phasage des différentes opérations. L'appel d'offres lancé a permis de recevoir 10 candidatures de bureaux d'études, dont 4 ont été retenues lors d'une première commission d'examen des dossiers.

Lors de la deuxième séance, la commission a étudié les dossiers en fonction des différentes compétences nécessaires à la réalisation du projet (urbaniste, architecte, paysagiste, réseaux VRD), pour ne retenir que 2 dossiers. L'enveloppe financière prévisionnelle serait de 45000 à 50 000 euros hors taxe, en partie subventionnée par l'ADEME et le Conseil Général.

Dominique JOUVE présente globalement les deux dossiers. Après délibération, les élus choisissent à l'unanimité le dossier présenté par CAP TERRE pour un montant de 45150 € HT soit 53999.40 € TTC.

5) ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS TERRITORIAUX

Madame le Maire informe les élus de l'obligation depuis 2007 des collectivités territoriales de mettre en œuvre une action sociale au bénéfice de leurs agents. Sachant que rien n'a été fait à Venterol, elle propose l'adhésion au CNAS (Comité National d'Œuvres Sociales), proposant aux agents un éventail de prestations. Proposition adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

6) CONVENTION POUR L'UTILISATION D'EAU D'UN PARTICULIER PAR LA COMMUNE

Mme le Maire indique aux élus que depuis plusieurs années la commune utilise l'eau d'un particulier pour assurer le nettoyage de la station d'épuration des Estangs sans verser de compensation financière.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de régulariser cette situation en actant l'utilisation de l'eau par une convention et le versement d'une compensation financière au particulier (1 euro par m³).

7) CANDELABRES SUPPLEMENTAIRES

Le Maire rappelle le projet d'ajouter deux candélabres supplémentaires voie communale n°1 (entrée nord u village).

Le devis présenté par le SDED indique que le montant total des travaux s'élève à 5000 € HT, que le SDED subventionnera 2000 et que la part communale s'élèvera à 3000 €.

Le conseil municipal valide à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention le devis et la réalisation des travaux.

8) DEMANDE DE SUBVENTION (VOYAGE D'ETUDE)

Madame le Maire donne lecture aux élus d'une demande d'un jeune habitant sur la commune, sollicitant une subvention pour financer un voyage de fin d'études (en formation à la MFR DE Buis les Baronnies).

Le conseil souhaite connaître le montant total du voyage avant d'attribuer la subvention.
Dossier à revoir au prochain conseil municipal.

9) DEMANDE DE RACCORDEMENT DE MME DURAND CATHERINE

La dépense prévisionnelle des travaux à réaliser est de 11 645 € dont 6804.54 € pris en charge par le SDED.

Le forfait communal sera de 2932.08 €, pris en charge dans le cadre d'une convention avec la pétitionnaire.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

10) DIVERS

- Bistrot de Venterol : projet d'agrandissement du restaurant

La municipalité avant de se décider doit réaliser une étude des finances communales en fonction des projets à réaliser sur le budget 2010.

Le nouveau bail devrait être signé sous peu, avec l'actualisation du loyer.

Une demande a été faite à la CCI pour une étude (facturée 4000 €) qui permettrait d'obtenir une subvention à hauteur de 30 % du montant estimatif des travaux à réaliser.

Actuellement le montant total de la dépense pour ce projet ne serait pas couvert par une augmentation du loyer, et donc ce projet ne serait pas une opération blanche pour la commune. Si la subvention n'est pas octroyée, le projet ne pourra pas être réalisé.

Les élus étudient toutes les possibilités qui permettraient de satisfaire les deux parties.

- Chemin du Tomple

L. Maury évoque l'avancement du projet.

Sur les 125 mètres de la partie inondée, Jean-Claude GRAS propose une autre solution, moins coûteuse selon lui, que les demi-buses: simplement un canal en béton. Un nouveau devis sera demandé en ce sens.

Une demande de subvention sera adressée au Département, dans le cadre de la dotation cantonale pour le financement. Il souligne également qu'il faudra prendre en compte l'état des murs qui s'affaissent lors des travaux.

- Chauffage école et cantine

Les basses températures de cet hiver ont entravées le bon fonctionnement des chauffages de la cantine et de la classe située au-dessous de celle-ci. Pour éviter que de tels ennuis se reproduisent, des devis ont été sollicités, et seront étudiés par la commission budget très rapidement.

- **Augmentation des tarifs de l'eau et l'assainissement pour 2010**

Le Maire transmet des simulations d'augmentation de tarifs aux élus. Une décision devra être prise au prochain conseil municipal.

- **Branches d'olivier sur voie communale**

Lucien GOLLE informe les élus qu'un propriétaire, après avoir coupé les branches de ses oliviers, les a laissés sur le bas-côté de la voie communale.

Un courrier lui sera envoyé lui demandant de nettoyer rapidement.

- **Liste électorale**

Dominique JOUVE souhaite des informations complémentaires relatives à l'envoi à certains habitants de la commune d'un courrier leur demandant de confirmer leur inscription sur les listes électorales.

Ce courrier a été envoyé, dans le cadre d'une mise à jour des listes électorales avant les élections (transmission des fichiers à la Préfecture pour envoi des professions de foi), afin de vérifier les inscriptions, les noms et les adresses. Il n'a été en aucun cas question de procéder à des radiations.

- **Plantation d'arbres**

Les élus ont évoqué le projet de replanter des tilleuls sur la voie communale n°1(entrée nord du village), ainsi que des cyprès quartier des Grieux. Devis à préparer pour estimer la dépense.

Le prochain conseil municipal est fixé le mercredi 24 mars 2010 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.